

10 SEPT.
LOOS-EN-GOHELLE

La commande publique

Contrainte ou accélérateur ?

25 ANS POUR CONSTRUIRE AUTREMENT ET RÉUSSIR DURABLEMENT

CD2e

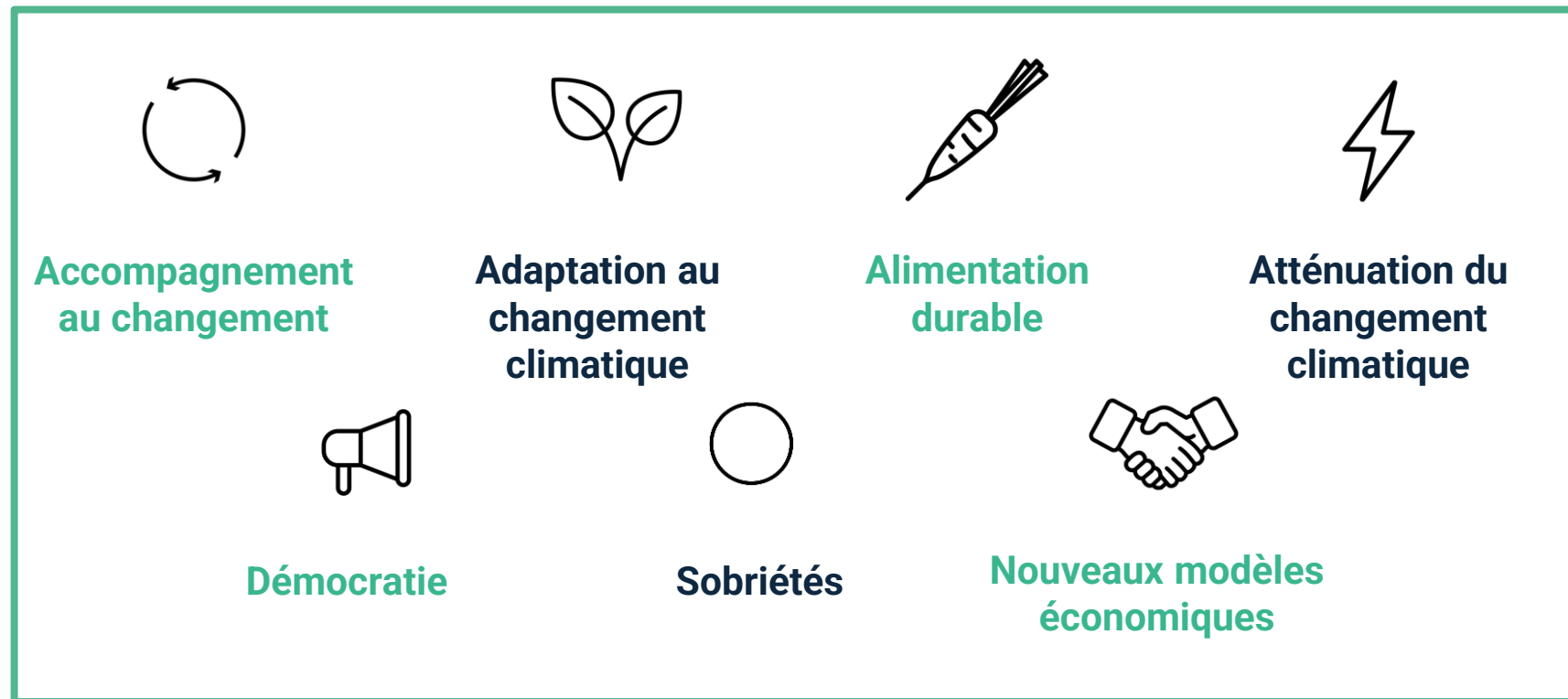
Le Cerdd



- Centre ressource du développement durable depuis **2001**
- Un groupement d'intérêt public (**GIP**) : État, Région, ADEME
- **Sa mission** : outiller et accompagner les acteurs de la région vers de nouveaux modèles de société
- **Son état d'esprit** : lucide, déterminé, tourné vers les solutions



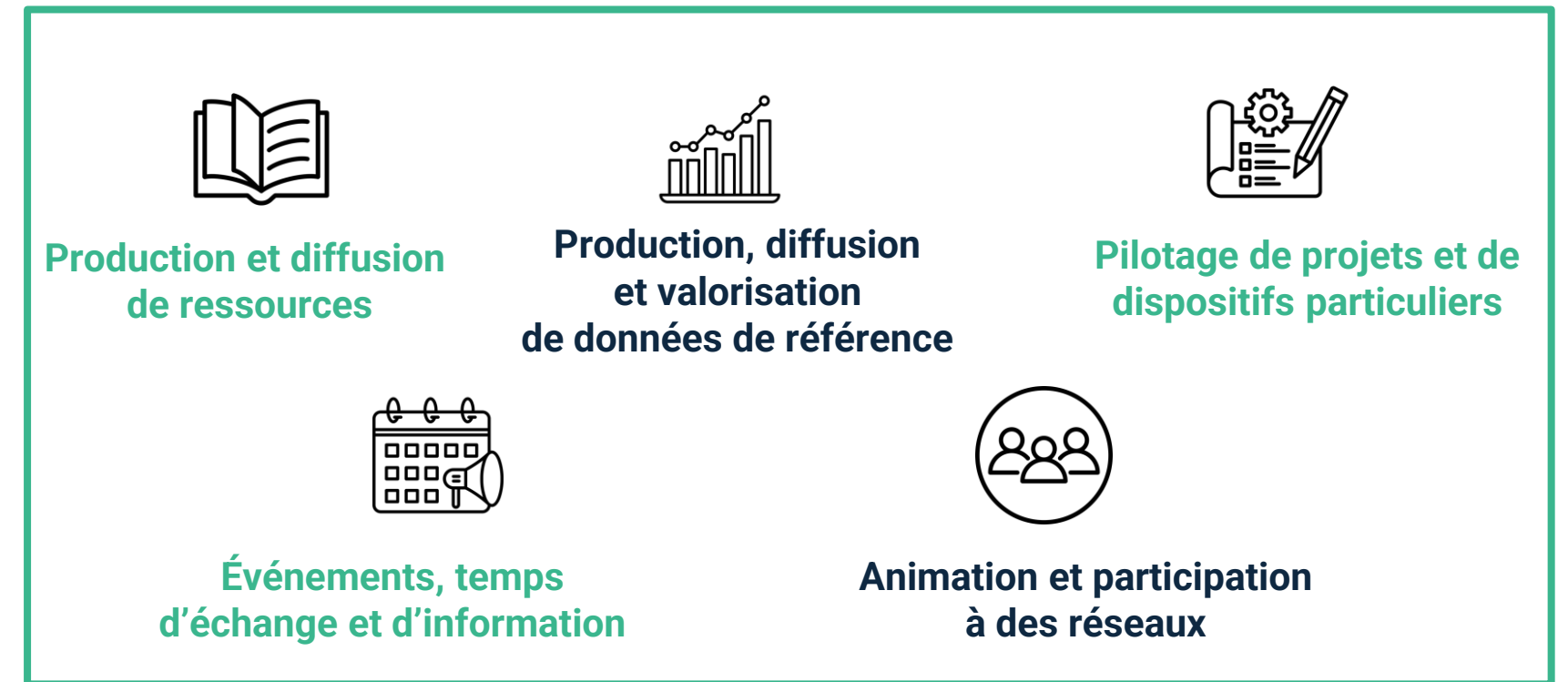
NOS THÉMATIQUES



NOS OUTILS



NOS MÉTIERS



LES OBSERVATOIRES PORTÉS PAR LE CERDD



Direction et Coordination

Administration

Communication





Prod°/Diff° de ressources

Un réseau, le réseau Apure,



- animé par le Cerdd
- 40 structures partenaires
- intégré dans un réseau national orchestré par le CGDD (> PNAD)
- outils et ressources associés

→ **Montée en compétences collective pour s'emparer de la complexité de l'achat responsable et transformer les pratiques**

La réglementation et le PNAD, un cadre pour agir, une dynamique à amplifier

- 21 Août 2026, **loi Climat et Résilience**, les nouvelles obligations pour tous les marchés
- au moins un des critères du marché public doit intégrer **un critère environnemental**, pertinent au regard de l'objet du marché
 - au moins **une condition d'exécution de nature environnementale**. Elle devra être liée à l'objet du marché, exécutable et contrôlable pendant toute la durée du marché
 - une clause sociale relative au domaine social et à l'emploi si > seuils européens

le Plan National des Achats Publics 2022-2025

- seuls 25% des MP disposaient de considérations environnementales en 2024, et 12% de considérations sociales
- un pilotage de la donnée à renforcer pour évaluer résultats et impacts



Les prochains rendez-vous du réseau

LES RENDEZ-VOUS



- 26/09 : webinaire sur la restauration collective comme levier de production locale durable
- 30/09 : lancement de la 2^e promotion de codéveloppement Commande publique responsable
- 20/11 : journée interbailleurs (CD2E) - focus commande publique
- d'ici déc. : formation animateurs de fresque

Pour rester informé·es des actualités et ressources :



← la newsletter du Cerdd

la liste de diffusion →
achats publics
responsables



MERCI

POUR NE RIEN MANQUER
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



AGENDA



ACTUALITÉS

Budget vert *et clause verte*

De la contrainte au levier pour la bifurcation écologique



CD2e

*Le projet de territoire de la Communauté Urbaine d'Arras : un projet de **bifurcation écologique** et solidaire*



-
1. Accélérer les transitions
 2. Oser et promouvoir l'innovation
 3. Partager les ressources et les équipements
-

Mise en place du budget vert à la CUA dès 2024

1. Appropriation et adaptation de la méthode par la direction de la transition écologique et la direction des finances
2. Validation par la direction générale de dépasser l'obligation réglementaire afin d'en faire un outil
3. Présentation en comité de direction de la méthodologie « Atténuation » (I4CE)
4. Cotation par chaque direction de l'ensemble des dépenses d'investissement et consolidation par la direction de la transition écologique et la direction des finances
5. Présentation en commission et intégration des résultats en conclusion du rapport du développement durable

Intégration du budget vert en conclusion du rapport du développement durable

Budget vert

L'ensemble des politiques publiques menées par la Communauté urbaine d'Arras a un impact sur le climat. Afin d'évaluer la contribution des dépenses d'investissement réalisées en 2024 à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050, la Communauté urbaine d'Arras a réalisé un budget vert. En fonction de la finalité du projet, chaque dépense est classée dans 4 catégories :

En 2024, sur les 63 M€ de dépenses d'investissement de la Communauté urbaine d'Arras analysées, 1/3 des dépenses contribuent à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et près de la moitié n'ont pas d'effet significatif sur les émissions de gaz à effet de serre.

- > **Favorable** pour une dépense ayant un impact positif sur le climat, compatible avec les objectifs du PCAET (plantation d'arbres, rénovation énergétique de bâtiments, achat de véhicules électriques, ...);
- > **Favorable sous conditions** pour une dépense permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais dont l'effort est insuffisant pour atteindre la neutralité carbone (développement des transports en commun non décarbonés);
- > **Neutre** pour une dépense sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone;
- > **Opportunité manquée** pour des dépenses qui auraient pu être favorables si des mesures complémentaires avaient été prises (rénovation de voiries sans requalification pour favoriser les mobilités actives);
- > **Défavorable** pour une dépense incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de gaz à effet de serre significatives (projets entraînant une artificialisation des sols, achat de véhicules thermiques, ...);
- > **Non défini** pour une dépense n'ayant à priori pas d'impact mais dont le projet n'est pas assez abouti pour classer la dépense (déploiement d'infrastructures pour les nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications).

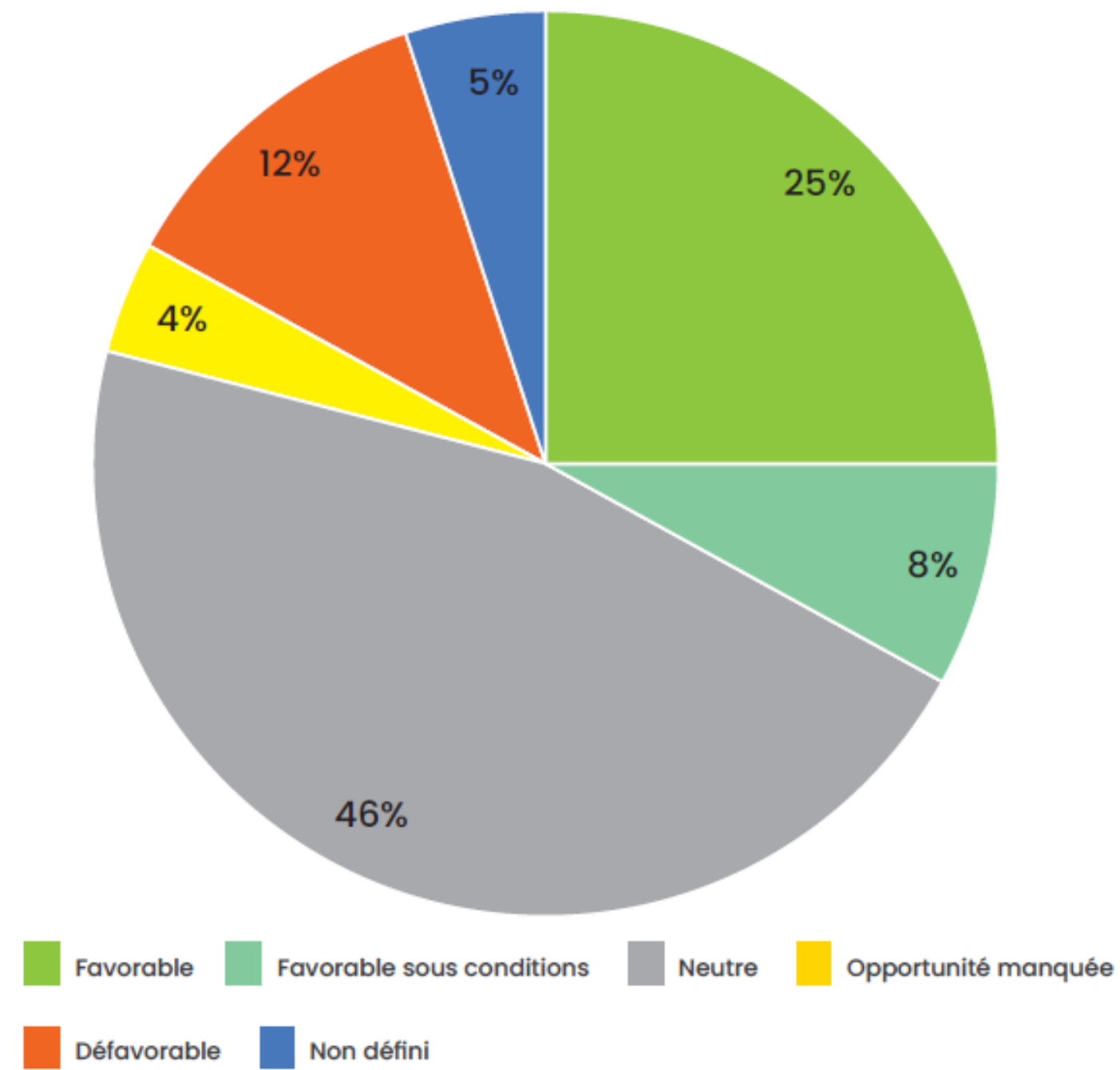
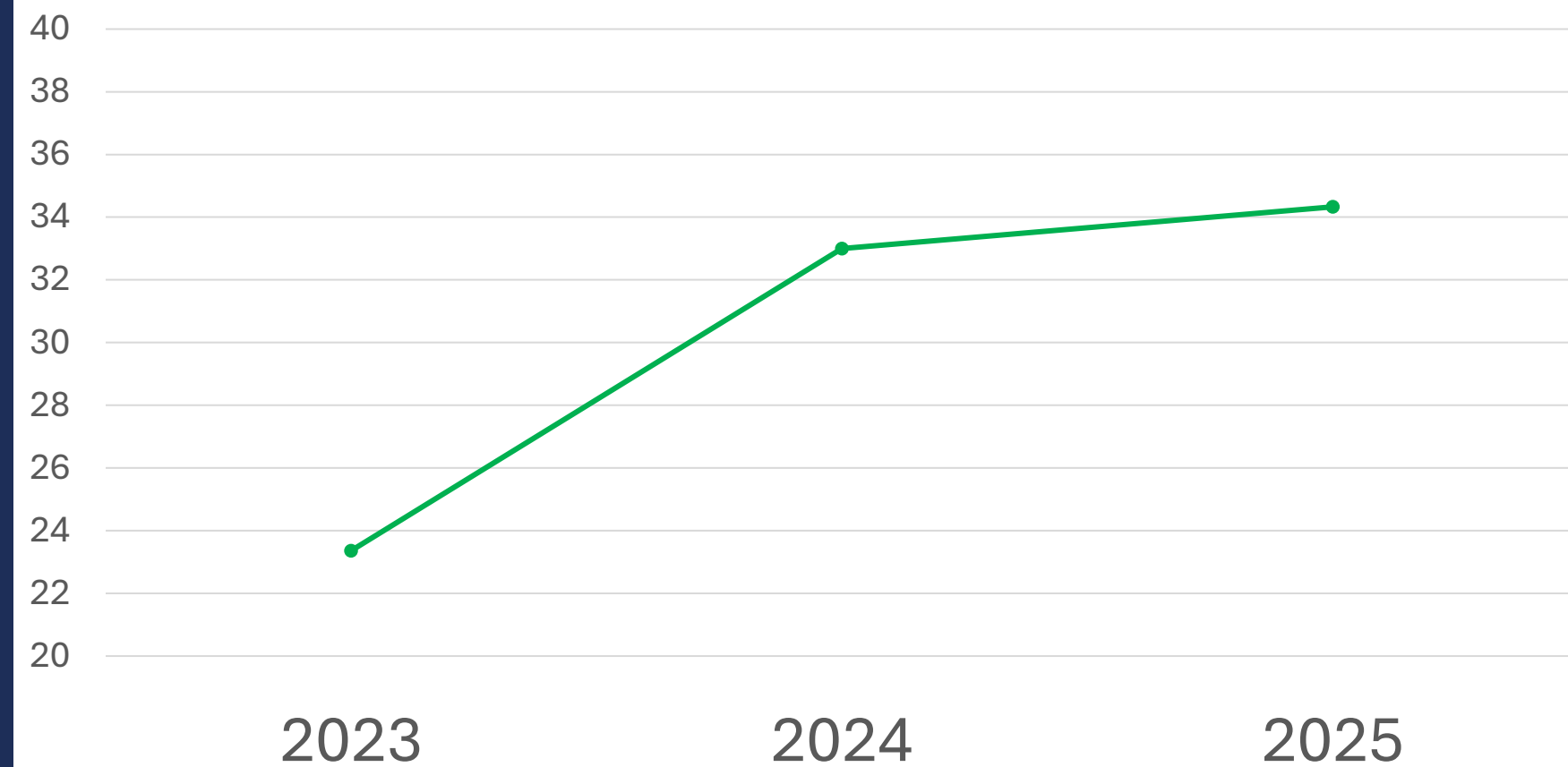


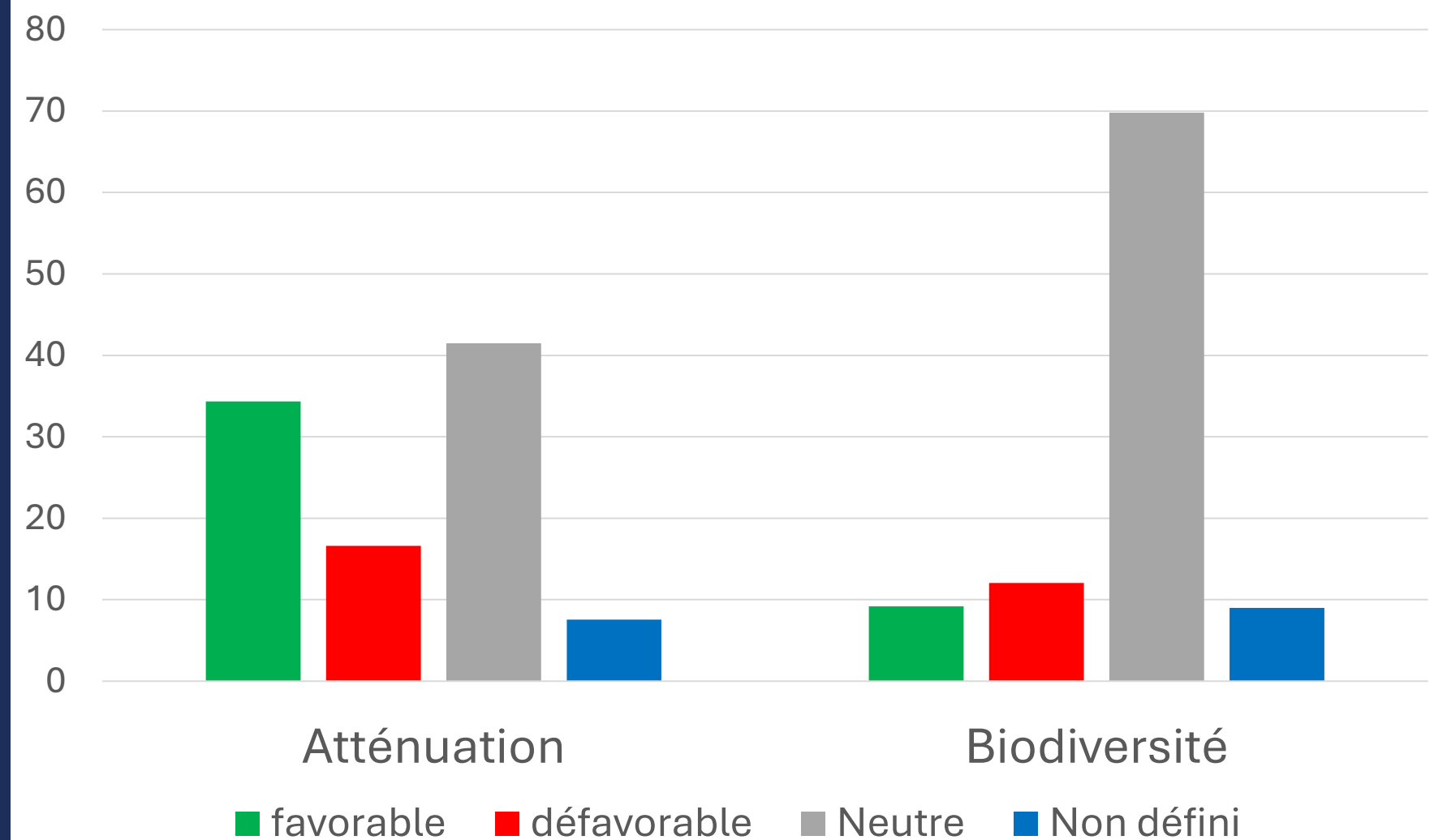
Figure 4 : Impact des dépenses d'investissement en 2024 sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Analyse du budget vert depuis 2023

Evolution (en %) des dépenses d'investissement **favorable** pour l'atténuation du changement climatique



Budget vert CFU 2025



Mise en place de la clause verte en 2026

1. Appropriation et concertation entre la direction de la transition écologique et la direction des finances et des achats publics
2. Elaboration d'un clausier à partir de laclauseverte.fr
3. Formation des agents
4. Intégration d'une clause verte dans tous les marchés depuis l'été 2026
5. Mise à jour trimestrielle du clausier

Mise en place de la clause verte en 2026

Une seule clause servant de critère d'attribution et de clause d'exécution

Classement des clauses par finalités (les 6 axes du budget vert)

Choix d'une (ou plusieurs clauses) par le service en charge du suivi du marché

				LA CLAUSE VERTE			
Type de marché	Sous-titre	Axe	Mot clé	Clause	Remarques	Exemples de marchés	
Travaux	Bâtiment & infrastructures	Economie circulaire	Valorisation des déchets	RC : Le soumissionnaire fournira les éléments permettant de justifier l'optimisation de la valorisation des matériaux déposés, et présentera les moyens qu'il planifie de mettre en œuvre pour y parvenir (tri, collecte, taux et filières de valorisation). CCTP : La condition d'exécution devra être prévue. CCAP : Le titulaire s'engage à respecter les actions reprises au sein du CCTP ou qu'il aura indiqué au sein de son mémoire technique. En cas de dispositions plus engageantes indiquées par la titulaire dans son mémoire technique, ce dernier prévaut sur le présent article		Pénalité : Non respect de la clause environnementale : 100 € par constat	

Extrait du clausier de la CUA

MERCI

POUR NE RIEN MANQUER
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



AGENDA



ACTUALITÉS

LES RENCONTRES
DE L'ÉCO-TRANSITION

10 SEPT.
LOOS-EN-GOHELLE

25 ANS POUR CONSTRUIRE AUTREMENT
et réussir durablement

Le programme ACTEE

SASU FNCCR

ACTEE - Action des Collectivités pour l'Efficacité Energétique

ACTEE, programme CEE co-porté par la FNCCR, propose un accompagnement aux collectivités pour développer la rénovation énergétique de leur parc public tertiaire dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics (maîtrise des usages et rénovation du bâti)
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Comment ? En levant les freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont de travaux avec trois approches complémentaires d'aide à la décision :



Des aides financières



Des ressources techniques indispensables à la réussite des collectivités



Animation d'un réseau des économes de flux : REX, montée en compétences, etc.

Un programme pour répondre aux enjeux des collectivités

Nomenclature sur **ACTEE + (220 M€)**

Fonds CHÊNE



Fonds principal d'ACTEE, pour accompagner le financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire

PENSEE+



Focus sur les économies d'énergie dans les établissements de santé publics et privés non-lucratif

AAP Bâti patrimonial



Focus bâti ancien et patrimonial

Racine



Recherche sur l'Adaptation aux Canicules à l'Intérieur de Nos Écoles

AAP Démarches Bâtiments Durables



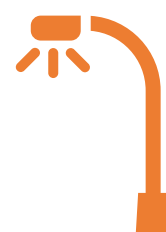
Instauration de dynamique d'amélioration de la qualité environnementale des projets

Eff'ACTEE+



Effacement électrique

Lum'ACTEE+



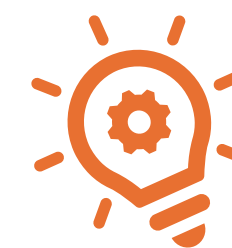
Eclairage public

AAP AMO CPE



Déploiement de Contrats de Performance Energétique

Ecopousse



Sensibilisation sobriété dans les écoles primaires

CUBE



Usages – Challenges sobriété

Des axes de financement pour encourager au passage en travaux

Ressources humaines

Qui ? Les collectivités territoriales – SDE, Régions, Départements, EPCI, CA, CU, CC, Communes

Outils de mesure / Suivi des consos

Quoi ? Bâtiments publics territoriaux à usage tertiaire

Etudes énergétiques

Maitrise d'oeuvre

Assistance à maitrise d'ouvrage

Un accompagnement élargi



Un réseau des économes de flux



Une animation territoriale



Des ressources en accès libre

L'historique d'ACTEE, depuis 2019...

Accompagner et faciliter le passage en travaux

12,5 M€ - ACTEE1/Pilote - 2019-21

110 M€ - ACTEE 2 - 2021-2024 - 20% des communes françaises touchées

220 M€ - ACTEE+ - Jusqu'à la fin de l'année

En attente d'arbitrage : 315 M€ - ACTEE4 - 2027-2030 - Objectif : 50% des communes touchées

...vers un programme ACTEE 4

CD2

ACTEE+ en Région Hauts-de-France, quelques exemples

Sur la période 2024-2026, sur le fonds principal CHENE :



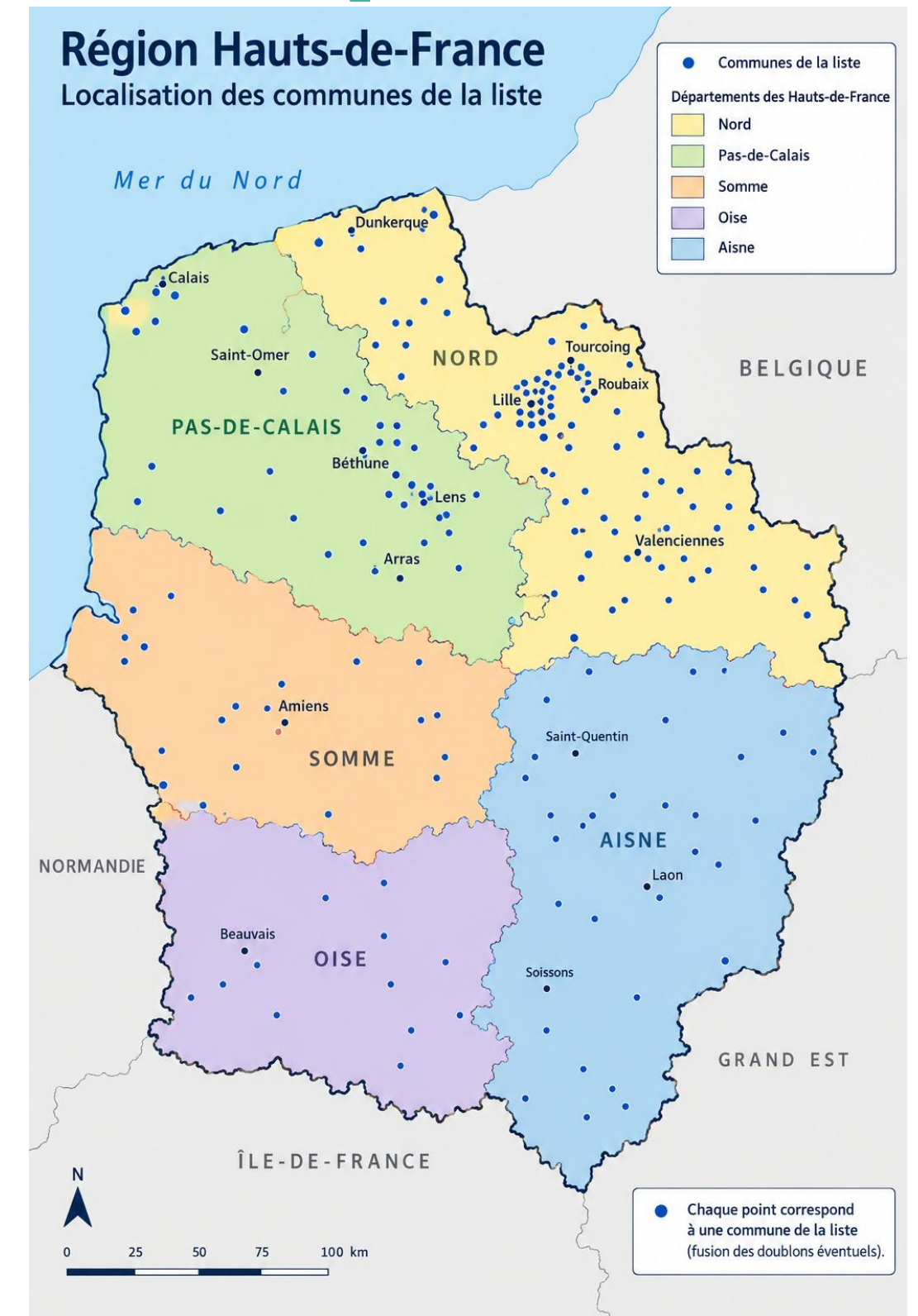
> 14M€ d'aide financière ACTEE conventionnée



56 dossiers de collectivités accompagnés (94 collectivités membres uniques)



23 postes d'économes de flux validés



MERCI

POUR NE RIEN MANQUER
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE



AGENDA



ACTUALITÉS

Présentation du CD2E et Commande publique et nouveauités européennes

Michael Perez

Consultant achat public durable et budget vert |
marche@cd2e.com

CD2e

NOS THÈMES

Énergie

Filière solaire, mix énergétique, autoconsommation individuelle et collective.

Commande publique

Clauses environnementales, SPASER, critères environnementaux, budget vert.

Ressources

Écoconception, réemploi, recyclage des déchets du bâtiment, sédiments, eau.

Bâtiment

Rénovation basse consommation, hors site, éco-matériaux, garantie de performance.

UN DÉFI

LES CHIFFRES

130 000

acheteurs publics en France.

233,3 Md€

de commande publique par an, recensement OECP 2024.

8 %

du produit intérieur brut.

223 383

marchés recensés sur l'année 2024.

RESSOURCES

NOS OUTILS

La clause verte

250 fiches clauses et critères par typologie de marchés, développées par le CD2E. laclauseverte.fr

Référencement

La réglementation des achats durables, outil conçu par 3AR et RESECO.

Le Guichet Vert

Conseil environnemental gratuit de premier niveau.
leguichetvert@cd2e.com

MOOC et Fresque

MOOC achats durables et Fresque des achats publics durables, conçus par RES'OCC.

Public Procurement Act, proposition de la Commission du 9 septembre 2026

L'EUROPE

CD2e

Un règlement

Directement applicable, sans transposition. Il abrogerait les directives 2014/23, 2014/24 et 2014/25.

2 500 Md€

le marché européen visé, environ 15 % du PIB de l'Union.

Trois procédures

Ouverte, dynamique, innovation, au lieu de la douzaine actuelle.

649 M€

d'économies annoncées, dont 570 pour les entreprises.

VOLET DURABLE ***LA QUALITÉ***

30 %

de la note minimum sur la qualité :
environnement, social, innovation,
sécurité, résilience.

Standards verts

Des exigences obligatoires par
catégorie de produits, pour éviter que
chaque État écrive les siennes.

50 %

pour les marchés à forte intensité de main-d'œuvre.

Dérogation

Possible si la durabilité est assurée autrement, et
annoncée à l'avance.

PRÉFÉRENCE

CINQ OUTILS

Réserver ou exiger

Limiter la consultation aux opérateurs de l'Union, ou imposer une part d'origine européenne.

Écarter

Rejeter une offre dont moins de la moitié de la valeur est d'origine européenne ou couverte.

Bonifier

Attribuer des points supplémentaires aux offres à plus fort contenu européen.

Le garde-fou

Mécanismes annoncés à l'avance, et bornés par l'accord de l'OMC sur les marchés publics.

ET LE DROIT FRANÇAIS

Article 35

En avance

Un critère obligatoire depuis le 21 août, mais sans poids fixé.

Code français

Moins de marge

Un règlement s'applique sans transposition.

SPASER

Un ajout national

L'article L2111-3 et son seuil de 50 M€ resteraient français.

CALENDRIER

À suivre

Rien de tout cela ne s'applique aujourd'hui.

9 septembre 2026 : adoption par la Commission.

Puis codécision du Parlement et du Conseil.

Application deux ans après l'entrée en vigueur.

MERCI

Michael Perez

Consultant achat public durable et budget vert
Service Développement Économique des Entreprises
et des Territoires
marche@cd2e.com

**POUR NE RIEN MANQUER
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE**



AGENDA



ACTUALITÉS

RETOUR



RACHEL CHERMAIN

Directrice - Alliance HQE

**Le projet CAP 2030 : La co-construction
d'un cadre commun de référence au-
delà de la RE2020**

Alliance
HQE
GBC FRANCE

CAP2030
Aller au-delà de la RE2020

COLLECTIF
DES
DEMARCHES
**QUARTIERS
BATIMENTS
DURABLES**

effinergie

**LES RENCONTRES DE
L'ÉCO-TRANSITION**

10 SEPT.
LOOS-EN-GOHELLE